

Lyon, le 05 avril 2024,

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Présidence de M. TERMOZ-MAZAN

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU MERCREDI 14 MARS 2024

- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Marc AUGOYARD
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN, Premier Adjoint au Maire

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Marc AUGOYARD

PRÉSENTS : M. AUGOYARD, M. AVAKIAN, M. BILLARD (*arrivée à 19h45 soit à partir du rapport 2024-21965-CMMA6-160*), Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOUZARD, M. BRUN, Mme CABRERA, Mme CROIZIER, Mme DELAUNAY, M. DUVERNOIS, Mme FOURNEYRON, Mme LACROIX, Mme RAMET (*départ à 20h36 soit à partir du rapport 2024-21897-CMMA6-170*), M. REVEL, M. SOULIER (*arrivée à 18h49 soit à partir du rapport 2024-21877-CMMA6-173*), M. STUDER, M. TERMOZ-MAZAN, Mme TRIBALAT, M. EL MAKRINI.

EXCUSÉ(E)S : Mme AZOULAY, M. BILLARD, M. BLACHE, Mme BURTIN, Mme DELLI, Mme LAHMAR, Mme RAMET, M. SOULIER.

DÉPÔTS DE POUVOIR : Mme AZOULAY (*pouvoir à Mme BORBON*), M. BILLARD (*pouvoir à Mme FOURNEYRON jusqu'au rapport 2024-21834-CMMA6-159*), M. BLACHE (*pouvoir à M. TERMOZ-MAZAN*), Mme BURTIN (*pouvoir à M. BRUN*), Mme DELLI (*pouvoir à M. AUGOYARD*), Mme LAHMAR (*pouvoir à Mme DELAUNAY*), Mme RAMET (*pouvoir à M. SOULIER à partir du rapport 2024-23151-CMMA6-171*), M. SOULIER (*pouvoir à M. BOUZARD jusqu'au rapport 2024-20287-CMMA6-172*).

ABSENT(E)S : Mme BRUGNERA, M. HERNANDEZ.

Présidence de Christian TERMOZ-MAZAN, Premier Adjoint au Maire

Le jeudi 14 mars à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 08 mars 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6^{ème} arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Premier Adjoint ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 33.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Bonjour à toutes et à tous,*

Monsieur le Maire vous prie de bien vouloir l'excuser, il est retenu ce soir et ne pourra pas assurer la présidence de ce conseil. J'aurai ainsi le plaisir de le présider ce soir à sa place.

Comme à l'accoutumée, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. En l'occurrence nous souhaiterons les anniversaires de :

- *Monsieur Marc AUGOYARD, né le 03 mars ;*
- *Madame Isabelle RAMET, née le 12 mars ;*
- *Madame Céline LACROIX, née le 13 mars ;*
- *Monsieur Olivier BOUZARD, né le 14 mars, le jour de notre conseil.*

Très bon anniversaire à vous. »

*_*_*

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6^{ème} arrondissement, Monsieur le Premier Adjoint propose de désigner Monsieur AUGOYARD pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur AUGOYARD procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissement après y avoir été invité par Monsieur le Premier Adjoint.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 17 janvier 2024 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Premier Adjoint soumet le procès-verbal au vote.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2024 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Examen des rapports

Monsieur le Premier Adjoint propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 30 rapports composant l'ordre du jour de cette séance.

2024-20287-CMMA6-172 : Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2024 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier en lieu et place de Monsieur le Maire qu'il représente pour cette séance.

M. TERMOZ-MAZAN : « Conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil municipal peut décider soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire, soit d'établir dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Au regard de ces dispositions, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Vous trouverez tous les détails dans ladite délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21877-CMMA6-173 : Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 – Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des autorisations de programme

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet la mise à jour de la Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 de la Ville de Lyon adoptée au Conseil Municipal du 25 mars 2021 et le vote ou l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) qui en découlent.

En 2023, un travail d'actualisation de cette Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) a été réalisé.

Cette actualisation acte l'augmentation du budget de certains projets et retire de la PPI 2021-2026 certains projets devenus, je cite « moins pertinents compte-tenu notamment des dynamiques de population dans certains arrondissements ».

La capacité d'engagement fixée sur la période 2021-2026 à 1 250 000 d'euros en mars 2021, fait aujourd'hui l'objet d'un ajustement à hauteur de 1 312 000 d'euros.

La Ville de Lyon indique que cette augmentation de 62 millions d'euros serait rendue nécessaire par plusieurs facteurs :

- ✓ Une amélioration des exigences en matière de performance énergétique et environnementale, ou encore d'accessibilité, entre les premières études et les projets lancés ;

- ✓ *L'inflation qui a entraîné un renchérissement du coût de certaines opérations ;*
- ✓ *L'ajout de projets devenus nécessaires pour répondre aux besoins de la population comme les travaux sur le stade Balmont dans le 9^{ème} arrondissement ou encore la création de la Maison de la Jeunesse et de l'Enfance dans le 4^{ème} arrondissement.*

Mes chers collègues, concernant le 6^{ème} arrondissement, nous restons le parent pauvre de cette PPI...

Il n'y a qu'à voir le faible nombre de dossiers en cours, achevés ou même lancés ...

C'est vrai que n'ayant pas de projets importants lancés, nous ne sommes pas touchés par l'inflation !

Dans les documents transmis pour le 6^{ème} arrondissement, heureusement que le Parc de la Tête d'Or - bien connu comme vous le savez pour être exclusivement fréquenté par des habitants du 6^{ème} arrondissement - est intégré dans ces chiffres, car 72 % du montant présenté comme « bilan du mandaté 2021 2023 » correspondent au Parc de la Tête d'Or, qui plus est pour des opérations achevées telles que les forêts d'Asie.

La pauvreté des éléments à présenter dans ce « bilan du mandaté », pour les principales opérations du 6^{ème} arrondissement est telle qu'aucune opération ne concerne 2023, à part quelques crédits de paiement d'environ 100 000 euros pour la gestion du patrimoine du Parc. Tout le reste concerne 2021-2022.

Certes, le dossier des Petites Serres va finalement être enfin lancé, mais l'essentiel se situera en 2026 et après.

Et le conseil voit enfin le lancement de la place Quinet et nous nous en réjurons ensemble tout à l'heure ...

Mais franchement

Aussi, Mesdames Messieurs, Monsieur l'Adjoint, je vous demande de vous abstenir en attendant notre vote au conseil municipal. Je vous remercie. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL rappelle à Madame CROIZIER que la PPI ne se compte pas en millions mais en milliards. Il ne partage pas l'avis de Madame CROIZIER lorsqu'elle indique que le 6^{ème} arrondissement est le parent pauvre de la PPI. Monsieur REVEL précise que la révision de la PPI qui fait l'objet de cette délibération maintient le budget et les projets initiaux consacrés au 6^{ème} arrondissement.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame CROIZIER rappelle à Monsieur REVEL que le budget initial consacré au 6^{ème} arrondissement est largement inférieur par rapport à d'autres arrondissements et que c'est pour cette raison qu'il a été quasi maintenu, à l'exception de celui consacré à une crèche. Madame CROIZIER maintient ses déclarations qui stipulent que le 6^{ème} arrondissement est le parent pauvre de la PPI, en comparaison avec les autres arrondissements de Lyon. Elle précise que le projet Quinet, qui avait été retiré par la Ville de Lyon au préalable, a pu être réintégré à la PPI grâce au soutien de la Métropole de Lyon.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA annonce avoir récupéré le tableau du 7^{ème} arrondissement pour le comparer à celui du 6^{ème} arrondissement concernant la Petite Enfance. Elle souligne qu'aucune place en crèche n'a été créée, et qu'au contraire plusieurs places en crèche ont été perdues dans le 6^{ème} arrondissement. Elle ajoute que lors de la dernière commission qui a eu lieu au mois de mars, seules deux places en crèches ont été attribuées sur 183 demandes. Elle souligne également que ces profondes inégalités engendrent

d'autres procédés discriminants, comme l'inégalité femmes-hommes en ce qui concerne la garde des enfants : sans places en crèches, les femmes ne peuvent pas ou peu travailler. A l'inverse, Madame CABRERA annonce que de nombreuses places en crèche sont créées dans le 7^{ème} arrondissement, chiffres à l'appui.

Monsieur le Premier Adjoint prend la parole.

Monsieur TERMOZ-MAZAN explique à Monsieur REVEL que sa prise de position est en contradiction avec les faits car le budget de la PPI consacré au 6^{ème} arrondissement est quasi nul. Monsieur TERMOZ-MAZAN demande à Monsieur REVEL s'il est possible qu'il fournisse à la mairie du 6^{ème} arrondissement un document comparatif de tous les arrondissements, pour rendre compte, pièce à l'appui, du réel écart de traitement entre les différents arrondissements.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite répondre à Madame CABRERA.

Monsieur REVEL rappelle à Madame CABRERA que la croissance démographique est différente selon les arrondissements et c'est pour cette raison que le nombre de places en crèche augmente dans le 7^{ème} arrondissement où la natalité explose et qu'à l'inverse il baisse dans le 6^{ème} arrondissement à cause de son faible taux de natalité.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite intervenir.

Madame CROIZIER rappelle à Monsieur REVEL que le budget consacré aux différents arrondissements ne doit pas être forcément équivalent en raison des différences de croissance démographique mais elle trouve que l'écart de budget entre les différents arrondissements reste énorme et injustifié.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS rappelle que pour l'école Antoine Raymond, une enveloppe a été votée à la PPI dans une délibération au conseil municipal pour des travaux de rénovation énergétique sur la façade. Il rappelle également qu'une enveloppe complémentaire a été votée pour rénover le Système d'Incendie et de Secours (SSI) et retirer l'amiante présente dans l'école. Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas encore de perspectives de travaux sur l'école Antoine Raymond. Il ajoute qu'aucuns travaux ne voient le jour à l'école Jean Rostand non plus, alors que des enveloppes ont elles aussi été votées favorablement pour y lancer des travaux.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-24728-CMMA6-181 : Engagements « Quartiers 2030 » – Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier en lieu et place de Monsieur le Maire qu'il représente pour cette séance.

M. TERMOZ-MAZAN : « *La politique de la ville repose sur une géographie prioritaire d'intervention listant les quartiers dont les habitantes et les habitants rencontrent les difficultés sociales les plus importantes.*

Après plusieurs prorogations, le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise signé en 2015, ainsi que les conventions locales d'application et les conventions de Gestion Urbaine et Sociale (GSUP) sont arrivées à échéance fin 2023.

Concernant la nouvelle géographie prioritaire de l'agglomération lyonnaise et plus particulièrement de Lyon, les principales évolutions portent sur :

- ✓ *L'inscription du quartier Laënnec (8^{ème} arrondissement) en QPV ;*
- ✓ *L'extension des périmètres des QPV Sœur Janin (5^{ème} arrondissement) ;*
- ✓ *Cités sociales de Gerland (7^{ème} arrondissement) ;*
- ✓ *Etats-Unis/Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement) ;*
- ✓ *Gorge de Loup/Vallonnière et Duchère (9^{ème} arrondissement).*

Les périmètres des Questions Prioritaires de la Ville (QPV) Moncey (3^{ème} arrondissement), Mermoz (8^{ème} arrondissement) et Le Vergoin (9^{ème} arrondissement) restent inchangés.

A la liste des QPV déterminée au niveau national par le décret n° 2023/1312 du 28 décembre 2023, l'Etat et la Métropole de Lyon sont convenus du principe d'une liste complémentaire de quartiers, dénommés les « quartiers populaires métropolitains » (QPM) qui seront inscrits dans le nouveau contrat de ville 2024/2030.

Ces QPM correspondent aux QPV sortant de la géographie prioritaire d'intervention, ainsi qu'aux « quartiers de veille active » tels que définis dans le précédent contrat de ville.

Le nouveau contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération a pour objectifs de répondre à six enjeux :

- ✓ *Accès aux droits et aux services ;*
- ✓ *Sécurité et tranquillité ;*
- ✓ *Emploi-insertion professionnelle et économie ;*
- ✓ *Scolarité, éducation populaire et parentalité ;*
- ✓ *Logement, environnement et transition ;*
- ✓ *Culture, sport, santé, bien-être, vie associative.*

Le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de l'agglomération lyonnaise sera soumis à l'approbation de la Commission permanente de la Métropole de Lyon lors de sa séance du 08 avril 2024.

Aucun secteur du 6^{ème} arrondissement n'entre dans les critères des QPV ou QPM. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-20021-CMMA6-152 : Adoption de la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

La délibération qui vous est proposée s'inscrit dans le cadre des engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, ainsi que la candidature de la Ville de Lyon auprès de la mission « 100 villes climatiquement neutres ».

Les villes concentrent en effet des enjeux de mobilité, de logistique, d'approvisionnement et de consommation. Le territoire lyonnais ne fait pas exception. Le climat à Lyon a déjà changé, impactant le quotidien des Lyonnais, et en particulier celui des personnes les plus fragiles accueillies dans les équipements publics municipaux.

Afin de relever le défi climatique, la Ville de Lyon s'est fixé l'objectif de l'atteinte de la neutralité climatique en 2030. Cet objectif couvre toutes les émissions de gaz à effet de serre, aussi bien celles produites sur le territoire lyonnais que celles dites "indirectes", par les achats de biens et de services notamment. Les émissions des activités municipales représentent 5 % des émissions du territoire et ses politiques publiques ont un impact sur 20 % à 30 % des émissions territoriales.

Les consommations d'énergie du patrimoine bâti dont la Ville de Lyon est propriétaire représentent l'un de ses trois plus importants postes d'émissions de gaz à effet de serre avec celui des achats et des déplacements.

Pour répondre à ses engagements, la Ville de Lyon choisit d'adopter une Stratégie de Transition Ecologique de son Patrimoine (STEP) qui fixe des objectifs à horizon 2030 et 2050 par rapport à l'année de référence 2019 :

- ✓ D'ici à 2030 : la baisse de 25 % des consommations d'énergie ;*
- ✓ D'ici à 2050 : la baisse de 50 % des consommations d'énergie et de 80 % d'émissions de gaz à effet de serre.*

Ces objectifs permettront également de respecter les obligations réglementaires qui s'imposent aux propriétaires de bâtiments tertiaires appelés communément « le décret tertiaire ».

Cette stratégie se traduit par un document structurant, transversal et fondateur pour permettre à la Ville de Lyon de préciser la contribution du patrimoine aux engagements de notre plan climat, et d'accueillir ses services publics dans de meilleures conditions.

Son élaboration repose sur un travail d'analyse du patrimoine bâti sur un périmètre d'études de 800 bâtiments représentant plus de 1,3 millions de m², consommant 160GWh (pour l'année de référence 2019). L'étude et la synthèse de cette démarche vous ont été fournies en annexe à la délibération.

Ces documents vous présentent la définition d'une trajectoire de plus long terme permettant d'anticiper les études d'aide à la décision et de prioriser les travaux de gros entretien renouvellement et de rénovation énergétique les plus importants à engager.

La trajectoire définie nécessite d'engager une nouvelle amplification des travaux énergétiques pour les prochains mandats et de mieux préparer et calibrer les travaux à engager de manière pluriannuelle.

La mise en œuvre de la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine et les études nécessaires à la préparation de la future Programmation Pluriannuelle d'Investissement nécessitent une affectation prioritaire de ressources, tant en ingénierie qu'en moyens financiers.

Les ressources en ingénierie et en moyens financiers peuvent bénéficier du soutien financier apporté par différents programmes européens comme celui dit « ELENA », dispositif d'assistance technique en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables liées au bâti, programme porté par la Banque Européenne d'Investissement.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce dossier.»

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD trouve cette stratégie très intéressante. Il espère que la pluralité des ressources en ingénierie et en moyens financiers ne nuira pas à la réalisation de ce projet.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-20416-CMMA6-153 : Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles

Rapporteur : Madame Isabelle RAMET

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme RAMET : « *Mes chers collègues,*

Cette délibération concerne la politique de stationnement dédiée aux professionnels mobiles faisant évoluer les dispositifs qui sont déjà existants.

Un dispositif pour les professionnels de santé mobile se voit ajouter des métiers dans le but de développer l'exercice d'activités médicales et de soins à domicile :

- ✓ *Les métiers qui touchent à l'aide à domicile ;*
- ✓ *Pédicures ;*
- ✓ *Podologues ;*
- ✓ *Physiothérapeutes ;*
- ✓ *Ergothérapeutes ;*
- ✓ *Urgences vétérinaires ;*
- ✓ *Ostéopathes ;*
- ✓ *Psychomotriciens.*

Ce dispositif permet le stationnement dans le cadre des soins auprès des patients.

Il est proposé également dans cette délibération de faire évoluer le dispositif actuel pour les professionnels mobiles de dépannage urgent pour le simplifier et le rendre plus attractif et d'élargir son périmètre au niveau des métiers visés.

Il s'agit d'un abonnement annuel payant basé sur la taille de la flotte de ces véhicules de l'entreprise.

Il y a également la création d'un dispositif pour les professionnels réalisant des chantiers et enfin la création d'un dispositif pour les professionnels artisans / commerçants justifiant le besoin d'être livrés et de livrer les résidents ou les activités domiciliées à Lyon pour répondre aux besoins des services à domicile.

Des catégories de professionnels sont visées :

- ✓ *Boulangerie, pâtisserie ;*
- ✓ *Fabrication de meubles ;*
- ✓ *Fleuristes ;*
- ✓ *Boucherie.*

Tous les secteurs d'activité au niveau des artisans / commerçants ne sont pas concernés.

Je vous propose donc d'émettre un avis sur cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-20418-CMMA6-154 : Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Madame Isabelle RAMET

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame RAMET de bien vouloir poursuivre.

Mme RAMET : « *Chers collègues,*

Le déploiement de la ZFE de la Métropole de Lyon vient impacter la validité des droits et des abonnements de stationnement, d'où la nécessité d'un principe de proratisation afin de permettre la facturation ou le remboursement des bénéficiaires dont les droits, vignettes et abonnements, deviendraient caduques : c'est tout l'objet de cette délibération.

Je vous propose de donner votre avis sur cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-20414-CMMA6-155 : Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive

Rapporteur : Madame Isabelle RAMET

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame RAMET de bien vouloir poursuivre.

Mme RAMET : « *Cette délibération porte sur l'instauration d'une nouvelle politique de stationnement avec la fixation du tarif dit « standard ».*

La tarification du stationnement prendra en compte le poids du véhicule et sa source d'énergie. Vous avez dans la délibération tout un système de tableaux permettant de vous l'expliquer.

Pour résumer, les véhicules hybrides rechargeables dont le poids est compris entre 1 000 et 1 900 kg bénéficieront d'une tarification dit « standard »; le tarif dit « majoré » concernera les véhicules thermiques supérieur à 1 525 kg, les véhicules électriques et hydrogènes supérieurs à 2 100 kg et les véhicules hybrides rechargeables supérieurs à 1 900 kg. Enfin, le troisième tarif, le « tarif réduit », s'appliquera aux véhicules thermiques et hybrides rechargeables de moins de 1 000 kg et aux véhicules électriques et hydrogènes inférieurs à 2 100 kg.

Un droit de stationnement résident annuel par ménage est attribué sous réserve des conditions d'éligibilité.

Les deux zones tarifaires tempo et presto ont été supprimées pour créer un seul périmètre payant de stationnement sur voirie.

Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération : il ne s'agit pas, à proprement parler, de voter contre cette délibération, mais de ne pas adhérer à la stratégie globale de stationnement qui a été mise en place par la Ville de Lyon.

En effet, les arguments sur lesquels s'appuie cette délibération y sont cités :

- ✓ *Amélioration de la disponibilité des places et réduction du temps de recherche ;*
- ✓ *Incitation à la rotation et au stationnement de courte durée ;*
- ✓ *Incitation à l'usage des transports publics et parcs relais.*

Or, les Lyonnais ont pu constater ces derniers mois une suppression importante des places de stationnement et nous ont fait remonter leurs difficultés au quotidien à ce sujet.

De plus, les défaillances récurrentes des transports en commun ne répondent pas à une alternative sûre et de qualité.

Nous avons donc également regretté la suppression du tarif résident pour le deuxième véhicule d'un foyer, décision qui a été très mal accueillie par les administrés. C'est pour cette raison que nous voterons l'abstention. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL remercie Madame RAMET pour son explication de vote. Il entend son avis mais il rappelle que l'objet de cette délibération est de rendre les places de stationnement les plus accessibles possibles. Il maintient que la Ville de Lyon s'est engagée à lutter contre le phénomène des « voitures-ventouses » qui occupaient des places de stationnement de manière indue. Il mentionne également que la Ville de Lyon investit dans les transports en commun et que le budget consacré au Sytral a considérablement augmenté. Même s'il respecte cette intention de vote, Monsieur REVEL regrette cette abstention. Il maintient que cette nouvelle politique de tarification est plus juste que la précédente.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD rappelle que le 6^{ème} arrondissement a été placé en zone payante lors des mandats précédents et donc que la lutte contre le phénomène des « voitures ventouses » n'est pas une nouveauté à la Ville de Lyon. Il ajoute que même si le budget du Sytral a doublé voire triplé, le 6^{ème} arrondissement est en quelque sorte lésé en termes de mobilités et d'accessibilité. Il se souvient d'un projet intitulé « la ligne de l'Est-Ouest Lyonnais ». Il regrette que ce projet ait été abandonné. Il ajoute que les habitants du 6^{ème} arrondissement déplorent le manque de transports en commun : il y a un manque de main d'œuvre du côté des lignes de bus et la ligne B du métro souffre encore de nombreux dysfonctionnements depuis son automatisation. Il déplore l'absence de projets concrets pour le 6^{ème} arrondissement. Malgré tout, Monsieur AUGOYARD annonce son intention de vote, et précise que cette délibération, bien que perfectible, doit pouvoir être testée. Néanmoins, il demande que des bilans chiffrés soient dressés pour mesurer l'impact de cette nouvelle politique sur les familles lyonnaises.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame LACROIX, qui souhaite intervenir.

Madame LACROIX souhaite rappeler l'intérêt de cette délibération. Elle explique que l'idée de départ de cette délibération est de faire une tarification différenciée en fonction du poids des véhicules. Elle ajoute que cette tarification s'applique aussi bien aux résidents qu'aux visiteurs. Elle souligne que ce sont les enjeux climatiques qui motivent cette mesure car il y a corrélation entre les émissions de gaz à effet de serre et le poids des véhicules : plus un véhicule est gros et plus il pollue. Elle précise que les gros véhicules actuels sont plus accidentogènes car, selon elle, les gens perdent en visibilité.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame RAMET, qui souhaite intervenir.

Madame RAMET souhaiterait que Madame LACROIX lui fasse connaître l'étude qui préciserait que les gros véhicules sont plus accidentogènes que les autres. Contrairement à Madame LACROIX, Madame RAMET pense que les gens choisissent un plus gros véhicule pour gagner en visibilité. En ce qui concerne la nouvelle tarification de stationnement, Madame RAMET explique que son groupe politique rejoint celui de Madame LACROIX.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur STUDER, qui souhaite intervenir.

Monsieur STUDER rappelle qu'un véhicule de type SUV pèse entre 1 200 et 1 800 kg en moyenne et qu'une voiture électrique pèse entre 1 500 et 2 000 kg.

Monsieur le Premier Adjoint prend la parole.

Il rejoint Monsieur STUDER et précise que les véhicules électriques sont plus lourds que les véhicules thermiques en raison du poids des batteries.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

M. Gérald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

M. Marc AUGOYARD, Mme Véronique AZOULAY, Mme Delphine BORBON, Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL, M. Farid EL MAKRINI votent pour.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21913-CMMA6-156 : Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

En 2021, l'Atlas de Biodiversité Lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon.

Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel, la Ville de Lyon a publié à l'automne 2023 un appel à projets visant à recueillir les propositions d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire lyonnais.

Cet appel à projets était ouvert aux associations loi 1901 ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement, et proposant des actions sur le territoire communal.

Douze associations œuvrant sur le territoire ont répondu à l'appel à projets. Vingt-et-un projets ont ainsi été proposés, pour un montant total demandé de 158 350 euros.

Il est proposé de retenir les actions figurant dans le document qui vous a été remis dans la délibération pour un montant total de 78 192 euros.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-18184-CMMA6-157 : Lyon 6^{ème} – Lancement de l'opération n° 06016025 "Parc Tête d'Or – Jardin botanique rénovation du plein air" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2 – programme 20012

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, et plus particulièrement dans le cadre de la rénovation du jardin botanique de plein air du Parc Tête d'Or.

Situé au sein du Parc de la Tête d'or depuis 1857, le Jardin botanique de Lyon abrite de très nombreuses collections végétales réparties sur huit hectares de serres et de jardins extérieurs. Avec plus de 13 000 espèces différentes dont 900 menacées d'extinction, ses collections constituent un patrimoine unique et inestimable faisant du Jardin un centre majeur de conservation et de sauvegarde de la biodiversité, que je vous ai régulièrement évoqué ici, en particulier dans le dossier des Petites Serres.

Le Jardin botanique de plein air conçu par Denis Bühler à la création du Parc, organisé en forme d'arc de cercle autour de la serre hollandaise - qui elle est inscrite au titre des monuments historiques - et de la serre Victoria, constitue une pièce majeure du Jardin.

Des adaptations successives réalisées au fil du temps, au fur et à mesure des évolutions des principes de conservation et de présentation des collections, mettent en évidence la nécessité d'une recomposition globale, coordonnée par un schéma directeur.

Une première démarche engagée au précédent mandat a permis de réaliser les travaux de restauration du « Jardin floral ».

La présente opération doit permettre de restaurer le secteur « école de botanique » en s'appuyant sur deux démarches :

- ✓ *Une approche scientifique dite « systématique » pour présenter l'évolution et la diversité du monde végétal en conformité avec l'enseignement actuel de la botanique ;*
- ✓ *Une approche dite « ethnobotanique » à destination du grand public pour présenter l'histoire des plantes à Lyon à travers quatre thématiques : « Agronomie-agriculture », « Médecine et sciences vétérinaires », « Textile et soierie » et « Gastronomie ».*

Le montant global de l'opération est estimé à 550 000 € TTC.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL souligne son attachement au Jardin botanique lyonnais et son enthousiasme à voter favorablement cette délibération.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21960-CMMA6-158 : Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement "Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable"

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

Le patrimoine bâti, végétal, urbain, dans toute sa diversité, dont nous héritons est un bien inestimable, pour partie inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité. Il nous incombe de le préserver et de le mettre en valeur, tout en lui permettant de s'adapter au changement climatique pour le confort de ses habitantes et habitants, été comme hiver.

La première charte lyonnaise du ravalement, élaborée en 2012, a permis de fédérer les principaux acteurs du secteur, pour favoriser leur coordination, la qualité des opérations et, in fine, le service rendu aux Lyonnais et Lyonnaises. Forts de ces dix années d'expérience, la Ville de Lyon et ses partenaires ont souhaité réviser cette charte pour l'enrichir des nouvelles techniques et pratiques, pour l'élargir à de nouveaux partenaires et pour intégrer le défi de la transition écologique du bâti.

Ce travail d'enrichissement donne lieu à une nouvelle charte du ravalement intégrant :

- *Un cahier méthodologique sur le contenu et le déroulé d'un projet de ravalement ;*
- *Un cahier sur l'amélioration thermique du bâti existant ;*
- *Douze fiches typologiques détaillant les caractéristiques et les préconisations des différents types de façades lyonnaises.*

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce dossier très qualitatif. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21834-CMMA6-159 : Lyon 6^{ème} – Lancement des études de l'opération n°05016001 "Place Edgar Quinet et allées Vendôme – Requalification et végétalisation" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 00012 – Approbation du programme et du principe d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) à la Métropole de Lyon

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

Je ne vous ferai pas l'affront de vous présenter le dossier de la place Edgar Quinet, centrale au sein du 6^{ème} arrondissement et au cœur de tellement d'interventions ici, au conseil municipal et au conseil métropolitain et dont vous connaissez tous les enjeux.

Le projet de réaménagement de la place Edgar Quinet, et d'une portion de la rue Vendôme, comprend un réaménagement complet de la place entre l'avenue de Saxe et la rue Vendôme et des aménagements légers de chaque côté de l'église Saint Pothin, ainsi que le réaménagement de la rue Vendôme entre l'église et la rue Vauban.

Les aménagements et les équipements de la place Edgar Quinet actuels sont plus que vieillissants, mettent peu en valeur le patrimoine l'entourant, notamment l'église Saint Pothin et le lycée Edouard Herriot.

Les espaces publics sont, pour la plupart, inaccessibles et l'espace de jeux pour les enfants est indigne. Dans le cadre de ce projet, nous avons organisé en mairie une réunion publique le 07 septembre pendant la concertation réglementaire qui s'est tenue du 04 septembre au 04 octobre, qui a conforté les enjeux, les axes de réflexion et les intentions du projet d'aménagement.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été :

- ✓ *La végétalisation, l'équipement, le patrimoine ;*
- ✓ *La mobilité et le stationnement ;*
- ✓ *La tranquillité publique.*

La concertation a fait ressortir que le diagnostic réalisé sur la place était massivement partagé, et que les objectifs du projet recueillaient une forte adhésion.

Les intentions générales d'aménagement à l'échelle de la place Edgar Quinet et de la rue Vendôme sud sont les suivantes :

- ✓ *Agrandir l'espace square et renforcer l'offre en jeux pour enfants ;*
- ✓ *Améliorer l'image de cet espace aujourd'hui vieillissant et mettre en valeur les bâtiments qui le bordent ;*
- ✓ *Renforcer la place de l'eau sur la place en requalifiant la fontaine existante ou en rajoutant des jets d'eau ;*
- ✓ *Aménager l'espace devant le lycée Edouard Herriot qui pour l'instant n'est qu'une rue fermée ;*
- ✓ *Améliorer les cheminements piétons et permettre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;*
- ✓ *Sécuriser le parvis de l'Église Saint Pothin via un élargissement du parvis et la création d'un plateau pour la circulation automobile de la rue Vendôme ;*
- ✓ *Améliorer la présence végétale sur le secteur ;*
- ✓ *Offrir de nouveaux usages pour les habitants ;*
- ✓ *Réduire la présence des voitures.*

Afin d'engager le projet, il vous est donc proposé dans cette délibération d'approuver le programme général du projet ; d'approuver le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Métropole pour les travaux relevant des champs de compétence de la Ville – à savoir la fontaine, les espaces verts et l'éclairage – et d'autoriser le lancement des études de l'opération pour un montant de 160 000 euros.

Mes chers collègues, par cette délibération, nous lançons véritablement le dossier de la place Quinet et nous nous en réjouissons.

Depuis plus de dix ans, la mairie du 6^{ème} arrondissement se bat pour cet espace très fréquenté par de nombreuses familles, espace qui était déjà alors vieillissant, et les attentes étaient fortes.

Je salue particulièrement les services de la Métropole qui ont eu à cœur de comprendre les souhaits de chacun, riverains, écoles, lycées, paroisse Saint Pothin et bien sûr la mairie du 6^{ème} arrondissement.

Et j'ai également une pensée pour les Services de espaces verts de la Ville qui depuis des années font l'impossible pour ce jardin.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce projet. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL témoigne son enthousiasme, au nom de la majorité écologiste à la mairie centrale, de voter favorablement ce projet très attendu par les habitants du 6^{ème} arrondissement. Monsieur REVEL espère que tous les Elus ici présents puissent participer à l'inauguration de cette opération.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD remercie Madame CROIZIER pour sa détermination et son engagement sur ce dossier. Monsieur AUGOYARD espère que des projets similaires, notamment pour la rue de Sèze, la rue Bugeaud et le cours Lafayette, verront le jour au cours des prochains mandats.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Arrivée de Monsieur BILLARD à 19h45.

2024-21965-CMMA6-160 : Plan d'actions pour la condition animale

Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : « *Mesdames et Messieurs les Elus,*

La présente délibération vise à présenter le plan d'action de la Ville de Lyon en faveur de l'amélioration de la condition animale. Ce plan repose sur trois fondements :

- ✓ *Les animaux sont des êtres sensibles ;*
- ✓ *Le lien entre maltraitance animale et violence envers les êtres humains ;*
- ✓ *Les animaux contribuent à l'équilibre des sociétés humaines.*

Ce plan d'action de la Ville de Lyon s'ajoute aux actions déjà conduites par la Métropole et se propose de porter, en synergie avec les autres communes du territoire métropolitain, une action ambitieuse, cohérente et locale en faveur de la condition animale.

Il comprend 60 mesures qui sont le fruit d'une concertation entre les associations de protection animale et de protection de la nature, les institutions scientifiques partenaires et l'appui des services de la Ville de Lyon et de la Métropole dans leurs domaines de compétence respectifs.

Ce plan intègre les actions déjà réalisées et celles qui interviendront dans la suite du mandat.

Le plan d'action comprend quatre axes :

- ✓ *1° Une véritable place pour les animaux de compagnie en ville ;*
- ✓ *2° Une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires (espèces vivant en liberté à proximité des humains) ;*
- ✓ *3° Une ville toujours plus accueillante pour la biodiversité ;*
- ✓ *4° Une attention particulière pour la condition des animaux captifs, c'est-à-dire des animaux d'élevage ou des animaux du jardin zoologique.*

Avant de procéder au vote, j'aimerais ajouter que certaines actions, comme l'amélioration des conditions d'accueil des espèces au zoo du parc ou la diffusion des bonnes pratiques d'éducation canine sont essentielles.

Cependant, d'autres actions nous conduisent à avoir des réserves par rapport aux nuisibles (rats, pigeons) car leur proximité et leur trop grand nombre peuvent conduire à des problèmes de santé publique, et ce en partie à cause du soutien des bénévoles nourrisseurs qui en nourrissant les chats et les pigeons nourrissent également les rats.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur ce plan. Je vous remercie. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame DELAUNAY, qui souhaite intervenir.

Madame DELAUNAY explique que le soutien aux bénévoles nourrisseurs est indispensable car il permet de faire stériliser les chats par la suite, mais qu'il ne sert pas à nourrir les pigeons ou les rats.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame FOURNEYRON, qui souhaite répondre.

Madame FOURNEYRON insiste sur le fait que le nourrissage de certaines espèces peut entraîner le nourrissage d'autres espèces considérées comme nuisibles, à savoir les pigeons et les rats.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite intervenir.

Madame CROIZIER rappelle, au nom de son groupe politique, être favorable à l'amélioration des conditions d'accueil des animaux au zoo, que cette opération va nécessiter du temps mais qu'elle est néanmoins nécessaire.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS revient sur les problèmes de santé publique que les pigeons peuvent engendrer. Il s'appuie sur l'exemple de la cour de l'école maternelle Jean Rostand : dans cette cour, il y a deux platanes qui abritent un nombre considérable de pigeons. La cour se retrouve jonchée de fientes de pigeons et les enfants se retrouvent exposés à cette situation. Il atteste que les parents d'élèves et les enseignants se plaignent de ces déconvenues auprès de la Mairie. Monsieur DUVERNOIS exprime son soutien en ce qui concerne la végétalisation des cours d'école, mais il explique que cette plantation d'arbres n'est pas sans conséquences et peut conduire à l'implantation de nuisibles tels que les pigeons. Afin de chasser les pigeons, la mise en place d'une cloche à l'école Jean Rostand a été proposée.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL est ravi que cette délibération soit présentée au conseil d'arrondissement. Selon lui, les rats et les pigeons, qualifiés de « nuisibles », sont victimes d'un certain nombre d'idées reçues à leur rencontre.

Monsieur le Premier Adjoint prend la parole.

Monsieur TERMOZ-MAZAN souligne les problématiques alarmantes liées à la prolifération des rats dans la ville. Il rappelle qu'il s'agit d'un rongeur vecteur de nombreuses maladies et indique qu'il y a plus de rats que d'habitants à Lyon. Il rejoint Monsieur DUVERNOIS en ce qui concerne les problématiques liées à la prolifération des pigeons.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL rappelle que la Direction de la Santé surveille la prolifération des rats et des pigeons de près. Il explique que la délibération met en place des politiques d'encadrement et de régulation pour favoriser l'hygiène et la santé en ville.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame BLANC, qui souhaite intervenir.

Selon Madame BLANC, les rats constituent un enjeu de santé publique.

Mme BLANC : « *Trop de rats dans Lyon - le centre commercial Part-Dieu envahi par les rats - des furets utilisés pour chasser les rats à Lyon* tels sont les trois articles qui ont fait récemment la une des journaux.

Une reproduction de rats se fait de manière extrêmement rapide : la maturité sexuelle est atteinte en 2 - 3 mois. La gestation se fait entre 20 et 24 jours. Une portée comporte en général sept jeunes. Il y a cinq portées par an. Si je sais compter, une seule rate va produire entre 35 et 55 ratons par an à minima.

La descendance théorique d'une rate va conduire à environ 1000 individus par an soit 250 000 pour sa vie entière. Un rat vit longtemps.

On compte à peu près deux rats par habitant à Lyon et on a tendance à penser que le pourcentage va se retrouver augmenté. Alors pourquoi y-a-t-il plus de rats dans nos agglomérations ?

Si une population de rats est nécessaire, par exemple, dans les égouts, car elle en effectue le nettoyage en grignotant tout ce qui peut se présenter à elle, cela ne concerne que 30 % de cette population de rats qui vivent dans les égouts. Les 70 % restants, ceux que nous voyons, vivent en surface où ils cherchent de la nourriture, des déchets, ou encore des ordures ménagères mises en sacs plastique. Ils grouillent, à la tombée du soir, auprès des poubelles mal fermées ou débordantes, dans des lieux de stockage de denrées alimentaires et dans tous les lieux insalubres. Cela me conduit à dire qu'il y a une mauvaise gestion des ordures ménagères.

Romain Lasseur, Docteur en Toxicologie animale assure que l'incivisme et la mauvaise gestion des déchets sont à l'origine de la prolifération de tous ces rongeurs. A Lyon, il y a une augmentation de 35 % des interventions des professionnels de ce secteur, rien que chez les particuliers car les rats s'infiltrent par tous les trous non obturés qu'ils croisent, y compris les conduits de cheminées.

Pour cet expert, une réglementation trop contraignante ne permet pas d'en limiter le nombre. Selon lui, ce qui est fait est du saupoudrage. A Lyon, onze furets sont intervenus et ont capturé 1000 rongeurs dans leurs terriers, mais c'est encore peu par rapport au nombre de naissances de rats.

L'emploi de répulsifs biens efficaces, à base de plantes ou d'huiles essentielles ne fait que déplacer le problème, il en est de même des appareils à fréquences.

L'emploi de nouveaux biocides serait donc la solution, d'autant qu'ils ont connu une nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2024, ayant pour exigence de limiter la pollution et de ne pas bouleverser les écosystèmes et la biodiversité.

Les élus aussi s'engagent de moins en moins dans cette lutte : l'appellation de « surmulots » et l'adhésion à une cohabitation humaine avec les rats banalisent la situation et créent une forme de déni.

Si cela n'avait aucune conséquence, ce ne serait pas dramatique, mais les risques sont là. Romain Lasseur dit : « il faut se méfier des maladies qui n'effraient plus ». Or, la leptospirose, appelée autrefois la maladie des égoutiers, existe toujours. Elle est contractée par les éboueurs contaminés par l'urine de rats. La leptospirose conduit à 700 décès par an et lorsqu'elle est prise en charge à temps, elle provoque une insuffisance rénale et donc conduit à la dialyse rénale obligatoire.

Un autre problème s'ajoute, celui de la gale sarcoptique. De nombreux rats en sont porteurs, et on les reconnaît grâce à leur peau glabre. La gale sarcoptique est extrêmement contagieuse et se transmet d'hommes à hommes. Ce sont donc les plus pauvres et ceux qui vivent dans la rue et qui se nourrissent de ce qu'ils trouvent dans les poubelles qui se retrouvent le plus touchés par cette maladie.

Il y a aussi le campylobacter, qui est une bactérie qui rentre dans la viande crue. Lorsque la viande crue est contaminée et qu'elle n'est pas suffisamment cuite, cela génère des diarrhées profuses pour l'être humain. Le clostridium est très souvent porté par des rats et génère lui aussi des diarrhées profuses.

Sachez que tous les rongeurs sont porteurs de parasites, de bactéries pathogènes. En surface, ce sont surtout les éboueurs qui peuvent être contaminés lorsqu'ils manipulent les poubelles ou les sacs laissés ouverts...

Alors votre chat qui visite son quartier et rentre à votre domicile peut être source de contamination, de même qu'il faut éviter de promener votre chien à proximité des poubelles débordantes. Par l'urine ou par les crottes de rats, votre animal peut devenir un vecteur de transmission.

Alors, oui, il faut réguler efficacement cette prolifération sans vouloir exterminer l'espèce car nous en avons besoin dans les égouts. Et non, il ne faut pas, par idéologie, reculer devant des décisions incontournables, car, à terme, ce sera un énorme enjeu de santé publique. »

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite répondre.

Monsieur REVEL rappelle que les rats ont toujours existé et trouve la présentation de Madame BLANC particulièrement alarmiste. Il insiste sur le fait que des actions sont menées conjointement avec la Métropole pour réduire les déchets alimentaires dans les lieux les plus exposés et pour empêcher la prolifération des rongeurs. Il assure que la question de la santé publique est prise en compte dans la présente délibération.

Monsieur le Premier Adjoint prend de nouveau la parole.

Monsieur TERMOZ-MAZAN rappelle que l'utilisation des biocides reste néanmoins la meilleure solution pour lutter contre la prolifération des rats, et ce même dans les villes écologistes.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Madame DELAUNAY, qui souhaite intervenir.

Madame DELAUNAY explique que la hausse des températures due au réchauffement climatique est responsable de la prolifération des rats. Elle rappelle que les bornes à compost mises en place par la Métropole de Lyon ont été pensées pour empêcher l'installation des rats à l'intérieur des bornes.

Monsieur le Premier Adjoint prend de nouveau la parole.

Monsieur TERMOZ-MAZAN rappelle que ce n'est pas que le réchauffement climatique qui est responsable de la prolifération des rats, puisque les épidémies de peste existaient déjà depuis bien longtemps.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU PLAN D'ACTIONS POUR LA CONDITION ANIMALE. EST SOUMISE AU VOTE SA MISE EN ŒUVRE.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-21835-CMMA6-161 : Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : *« Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues,*

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) a été approuvée par le Conseil de la Métropole de Lyon en date du 13 mai 2019.

Depuis cette approbation, le PLU-H a fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation.

Les objectifs métropolitains affichés pour la modification n° 4 du PLU-H s'inscrivent dans le cadre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU-H approuvé en mai 2019, et complètent le PLU-H sur les questions :

- ✓ De décarbonation de l'aménagement, de renaturation-végétalisation de la ville et de développement des mobilités actives, d'une part ;
- ✓ De construction de logements avec des actions en faveur du logement social ;
- ✓ De renforcement du développement économique et commercial avec le maintien des activités en ville ;
- ✓ De limitation de l'artificialisation des sols avec la végétalisation des constructions et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ;
- ✓ D'évolution des projets opérationnels ;
- ✓ Et enfin, d'ajustement de la règle pour la réalisation de ces objectifs.

Sur la base de ces objectifs, les principales évolutions portées par la modification n° 4, pour Lyon, vous sont détaillées dans la délibération. Je ne vais donc revenir que sur les points concernant le 6^{ème} arrondissement.

Seul point évoqué ensemble, avec la mairie centrale : l'ajustement de l'écriture du Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) « Dedieu – Charmettes » sur la base des conclusions de l'étude de l'Agence de l'Urbanisme pour permettre une recomposition urbaine cohérente et qualitative du site.

Or, nous avons découvert tous les autres points retenus et validés entre la mairie centrale et la Métropole sans aucune information de l'arrondissement.

Toutes les demandes en espace bâti protégé, rejetées, valorisant le patrimoine bâti.

Nous découvrons une modification du secteur de stationnement, qui était en B et qui passe en Aa sur la partie Sud de l'arrondissement – donc à partir du Cours Vitton / Cours Franklin Roosevelt jusqu'au Sud de l'arrondissement – demande qui a été retenue par l'exécutif pour adapter les exigences en matière de stationnement sur ce quartier avec la prise en compte – dit-on – de la réalité du territoire et notamment la faiblesse du taux de motorisation, l'importance de la desserte en transports en commun et la présence de nombreux parkings privés et publics. C'est mal connaître notre arrondissement.

Clairement, c'est un secteur qui était déjà classé en rouge par l'étude de l'Agence de l'urbanisme et qui, brutalement, devient un secteur où il n'y aurait aucun problème de pression sur le stationnement.

Autre point, une inscription en logement social sur une adresse pour laquelle nous avons émis, il y a un an, un avis défavorable et pour laquelle nous n'avons eu aucune autre information nous expliquant que notre avis ne serait pas respecté. D'autant qu'en plus il a été impossible pour l'exécutif de nous justifier le choix de cette adresse.

Autre point, la création d'un Secteur de Mixité Sociale, appelé « SMS », pour les constructions existantes à destination d'habitation à partir de quatre logements créés (avec 25 % PLUS, PLAI, PLS) sans qu'aucune étude n'ait été faite pour voir l'impact que cela aurait sur les surélévations en particulier. Déjà les contraintes pour faire des surélévations étaient drastiques, là désormais, autant ne plus décider de faire de logement en ville.

Par ailleurs, suppression du « SMS » pour les constructions neuves ou changement de destination pour résidences étudiantes de plus de 800 m² de surface de plancher.

Clairement, aucun de ces objectifs n'a été vu avec la mairie d'arrondissement. Rien ne nous a jamais été présenté à aucun moment et aucune justification n'a pu être donnée.

Nous aurons l'occasion de nous exprimer plus largement en conseil municipal, mais clairement j'ai indiqué par écrit et par oral qu'il n'est pas possible de travailler comme ça.

J'ai bien noté les excuses de Monsieur MICHAUD, plaidant entre autre « un raté » – c'est le moins que l'on puisse dire – sur le manque de communication et d'information au 6^{ème} arrondissement, à des décisions tardives de la Métropole et à une faible association d'ailleurs de la Ville de Lyon par la Métropole.

Mais ce fonctionnement est inconcevable et peu respectueux de l'arrondissement.

Comme l'indique Monsieur MICHAUD, nous pourrons nous exprimer pendant l'enquête publique !

Je vous demande, en conséquence, Monsieur l'Adjoint, Mesdames Messieurs de donner un avis défavorable sur ce dossier et de voter contre. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

LE RAPPORT EST REJETÉ.

2024-18165-CMMA6-162 : Dispositif de propreté Berges du Rhône – Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : « *Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les Elus,*

Les Berges de la Rive gauche du Rhône ont été réaménagées sur une longueur de 5km, le site mêlant minéral et végétal. Le maintien de la qualité d'usage de ce vaste espace, notamment de sa propreté, s'avère un enjeu majeur compte tenu de sa forte fréquentation. La gestion du nettoyage est très complexe du fait de la diversité des usages, des sols et des gestionnaires.

Dans un souci d'homogénéisation et d'optimisation des interventions de nettoyage et de meilleure qualité rendue aux usagers, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi de confier à un intervenant unique, la Métropole de Lyon, le nettoyage des espaces.

Une première convention a été conclue entre les deux collectivités pour la période 2013-2015, renouvelée pour la période 2015-2019 puis pour 2019-2023. Le bilan de ce dispositif s'avère positif. Il vous est en conséquence proposé de le reconduire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Par cette convention, la Ville de Lyon confie à la Métropole de Lyon les attributions de nettoyage relevant normalement de sa compétence sur le site des berges du Rhône, sur le quai bas et le quai haut,

Les prestations de nettoyage sur les berges du Rhône sont réalisées par la Métropole via un marché public renouvelé en 2023. La participation financière de la Ville de Lyon est estimée pour l'année 2024 à 145 073,61 euros. Elle correspond strictement au coût de la réalisation du nettoyage, au prix du marché public au prorata des espaces de la compétence de la Ville.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner votre avis sur cette convention. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD regrette que les noms utilisés pour qualifier les Berges du Rhône créées en 2007-2008, à savoir des noms de femmes européennes, ne soient pas employés dans cette délibération.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame FOURNEYRON, qui souhaite répondre.

Madame FOURNEYRON précise qu'elle a effectué une demande pour restaurer les plaques des noms des Berges du Rhône et espère que le nom de ces cinq femmes continuera d'être honoré.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-22742-CMMA6-163 : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 – 1^{ère} phase

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Mesdames et Messieurs les Elus,*

La Ville de Lyon peut soutenir, grâce à des subventions sur projets, des actions menées par les acteurs locaux du territoire, en cohérence avec les principaux axes stratégiques à l'international de la Ville de Lyon : stratégie Europe, coopérations bilatérales, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, information et sensibilisation des citoyens et citoyennes, notamment des publics les plus jeunes.

Les résultats de la procédure de demande de subventions pour les projets internationaux 2024 phase 1 et proposition de financement, sont les suivants :

- ✓ *Apporter un soutien à 21 structures dans le cadre de cette phase, dont cinq nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 108 000 euros, répartis comme suit :*
- *11 dossiers sur la thématique du dialogue interculturel ;*
- *3 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale ;*
- *7 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.*

Trois associations sont concernées dont le 6^{ème} arrondissement :

- ✓ *L'Union des étudiants vietnamiens de Lyon – à hauteur d'une aide de 500 euros ;*
- ✓ *Le Cercle Bellecombe Lyon – à hauteur d'une aide de 3000 euros ;*
- ✓ *L'Union des Croates et des amis de la Croatie en Région Auvergne - Rhône-Alpes – à hauteur d'une aide de 1500 euros.*

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-18166-CMMA6-164 : Approbation de l'offre de financements de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE 'Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens' dans le cadre de l'appel à projets ' Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant – Plan Zéro Exposition '

Rapporteur : Madame Françoise BLANC

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC : « *Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs,*

Bisphénol, phtalates, parabènes, éther de glycole... Ce sont des noms que vous avez déjà entendus, y compris dans ce lieu. Ce sont les perturbateurs endocriniens : ils préoccupent les instances mondiales.

Suivant une politique nationale menée depuis 2014, ils ont fait l'objet de recherches, d'expertises et en conséquence, de communication sur leur dangerosité sur la santé humaine et sur l'environnement.

La France veut ainsi réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens. L'Union Européenne veut, quant à elle, leur donner une définition précise, définition qui permettrait de contraindre tous les secteurs concernés et d'en interdire l'utilisation dans tous les produits d'usage courant.

L'OMS les considère comme une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution.

En 2021, la Ville de Lyon a adhéré à la Charte des villes sans perturbateurs endocriniens, déployant un plan d'action depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle souhaite désormais réduire l'exposition à ces polluants pour tous les enfants accueillis dans ces établissements.

Un plan « Zéro exposition » est né. Pour sa faisabilité, la Ville de Lyon a candidaté à l'appel à projets de l'Institut National contre le Cancer (INCA), qui cible la réduction des expositions en milieu scolaire.

Le projet lauréat 2023 intitulé « Zéro Expo PE » nécessite un financement global de 804 737 euros, cofinancé par l'INCA à hauteur de 189 010 euros, la Ville de Lyon ayant été désignée par cet organisme comme bénéficiaire.

Cette subvention servira à la mise en œuvre de 14 fiches actions sur 26, dans le but de réduire l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens, en raison de leur grande vulnérabilité.

Le projet expert porté par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME), bénéficiera aussi de ce financement en investiguant sur les produits per fluorés dont les analyses ne sont toujours pas formalisées.

L'eau, les gaz au sol, l'air et les poussières seront aussi analysées afin de déterminer la teneur de ces polluants et d'en déduire l'impact sanitaire.

Cette même subvention servira également à la caractérisation de l'exposition aux phtalates dans trois crèches de Lyon. Le choix de ces trois crèches se fera sur la base de critères spécifiques dans la typologie des sols.

Cette expérimentation sur ces trois établissements n'est en fait qu'un début qui tendra à se généraliser à l'ensemble des structures accueillant des jeunes enfants.

Le projet est ambitieux, mais l'application est nécessaire si la Ville de Lyon veut contribuer à la bonne santé des plus vulnérables.

Je propose donc, à votre conseil, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, d'approuver l'offre de financement de l'Institut National contre le Cancer au projet 2024-2027 « Zéro Expo PE ».

Je vous remercie de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21930-CMMA6-165 : Opération n° 60034531 – Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une ' Maison des femmes ' au sein de l'hôpital Edouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3^{ème} – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Rapporteur : Madame Delphine BORBON

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « *Chers collègues,*

Ce projet de rapport a pour l'objet l'approbation d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une Maison des femmes au sein de l'hôpital Edouard Herriot.

Par différentes délibérations successives dont celle en date du 10 novembre 2022 a été approuvée et autorisée la signature du contrat local de santé 2022-2027 de Lyon.

Face aux violences subies par les femmes, il s'agit de proposer à ces victimes un lieu intégrant une prise en charge globale, médicale, psychologique, sociale et juridique et qui se concrétise par la création d'une structure en vue de favoriser l'accès aux soins nécessaires et pour un accompagnement personnalisé afin de leur donner la possibilité de s'extraire du cycle des violences.

A Lyon, la Maison des femmes ouvrira ses portes en 2024.

Ce projet est actuellement co-piloté par la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon en collaboration avec la Métropole, la Préfecture du Rhône, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la CAF du Rhône et le secteur associatif.

Chaque femme bénéficiera d'un accompagnement personnalisé adapté à sa situation.

La Maison des femmes se situe au sein de l'hôpital Edouard Herriot dans des locaux d'une superficie de 478 m², créant un lien privilégié avec les services de l'hôpital, notamment les urgences, le Centre Régional de psycho-traumatisme, la médecine légale et le centre de planning familial.

Cependant, ces locaux nécessitent des travaux de gros œuvre, de mise aux normes, d'aménagement intérieur et d'équipement, et leur montant est estimé à 331 984 euros.

La CAF contribue à hauteur de 90 000 euros. La Ville de Lyon a été sollicitée pour une subvention d'investissement de 90 000 euros et les Hospices Civils de Lyon ont prévu un autofinancement à hauteur de 151 984 euros dont 138 600 de la part de leur fondation.

Si ce projet recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, d'accorder la subvention d'équipement d'un montant de 90 000 euros pour l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'investissement établi entre la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21819-CMMA6-166 : Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Chers Elus,*

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée pour l'hivernage des plantes par les services des espaces verts ; aux beaux jours, cela devient la plus belle des salles municipales d'exposition.

Érigé en 1820, autrefois dans le Jardin des Plantes, dans le 1^{er} arrondissement ; le bâtiment a été transféré pierre à pierre en 1859, lors de l'installation du Jardin Botanique au Parc de la Tête d'Or.

Il nous est proposé aujourd'hui de délibérer sur la mise à disposition gratuite de ce lieu, d'avril à octobre 2024 au profit de six associations, pour des projets d'arts visuels.

Pour information, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 euros HT.

L'année dernière à la même époque, je regrettais le refus opposé à l'Association Lyonnaise de Peinture (ALP) d'exposer, nous n'avons pas davantage de concertation ou participation à un quelconque choix, en revanche, l'ALP a été sélectionnée cette année et nous nous en réjouissons.

Cette belle association a exposé ici même à la mairie du 6^{ème} arrondissement en décembre et janvier derniers. Je vous invite à découvrir leurs tondi du 1^{er} au 14 octobre 2024.

Ceci étant dit, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Elus, de bien vouloir adopter ces dispositions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-20323-CMMA6-167 : Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Chers collègues,*

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon a reçu 250 000 spectateurs lors de la saison précédente, dont 18 000 enfants, tout en conciliant excellence et ouverture.

La Ville de Lyon, en immense proportion, finance cet équipement, j'en profite pour solliciter mes collègues élus à la Métropole, le montant de sa participation est à revoir. Malheureusement, la même majorité étant à la tête de la Ville et de la Métropole, aucune avancée n'aura lieu sur ce mandat.

Depuis 2019, il n'y a eu aucune modification des tarifs. Il nous est proposé de voter aujourd'hui une hausse de 5 euros sur le tarif en 1^{ère} série, 3 euros en 2^{ème} et 2 euros en 3^{ème} série et sur les tarifs uniques. Je rappelle qu'il existe de nombreuses réductions pour les jeunes porteurs du pass Culture, de la carte senior et toute une politique tarifaire d'insertion.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose Mesdames et Messieurs les Elus d'adopter ces décisions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-22168-CMMA6-168 : Approbation de la gratuité d'entrée aux expositions du Musée d'art contemporain de Lyon pour le week-end des 40 ans du musée, du vendredi 17 mai au dimanche 19 mai 2024

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Mes chers collègues,*

Le Musée d'Art Contemporain fêtera ses 40 printemps cette année. A cette occasion, il nous est proposé de voter la gratuité pour tous les visiteurs, le temps d'un week-end, du 17 au 19 mai.

Je vous invite d'ores et déjà à nous retrouver lors de cet événement.

Mesdames et Messieurs les Elus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-17888-CMMA6-169 : Approbation de dispositions tarifaires des locations d'espaces privatisables à destination de tournages au Musée d'art contemporain de Lyon

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Mesdames, Messieurs les Elus,*

Le Musée d'Art Contemporain a la possibilité de louer ses espaces pour des tournages. Afin de valoriser et de promouvoir son image, tout en prenant en compte les frais liés à la rémunération des agents mobilisés lors de ces tournages, il nous est proposé de voter une grille tarifaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Départ de Madame RAMET à 20h36.

2024-23151-CMMA6-170 : Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Mes chers collègues,*

Le théâtre des Célestins, avec sa magnifique salle à l'italienne, a un panel d'activités très varié : spectacles, visites guidées du lieu, ateliers à destination des entreprises, location de salles ou de costumes.

Il nous est proposé de voter aujourd'hui la tarification pour la saison 2024/2025, ainsi que les exonérations de droits d'entrée et la tarification des locations.

Mesdames et Messieurs, je vous prie d'adopter ces dispositions. »

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD souligne la complexité des tarifications des établissements dont la mairie centrale a la gestion. Il remarque un cumul de tarifs de réduction et propose la mise en place d'un tarif unique de réduction, en guise de simplification de la grille tarifaire. Il rappelle que l'accès à la culture constitue un enjeu essentiel dans notre société et que pour que cet accès soit possible et qu'il attire le plus grand nombre, il est donc indispensable de le simplifier.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21897-CMMA6-171 : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 511 908 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements (7 PLAI- 16 PLUS- 10 PLS) situés 66-68-70 rue Louis Blanc à Lyon 6^{ème}

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur l'Adjoint, Mesdames, Messieurs,*

Le projet que je vous présente en lieu et place de ma collègue Houria DELLI concerne la garantie sollicitée à la Ville de Lyon par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes à hauteur de 15 % pour quatre emprunts pour un montant total de 2 511 908 euros souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 33 logements – 7 en PLAI, 16 en PLUS et 10 en PLS – situés aux 66-68-70 rue Louis Blanc dans le 6^{ème} arrondissement bien sûr.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, Batigère s'engage à réserver la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables dont la totalité prévisionnelle de l'opération est de 932, 55 m².

Cet engagement est valable pendant toute la durée de la garantie d'emprunt soit un maximum de 40 ans.

Pour information, à ce jour, Batigère Rhône-Alpes bénéficie d'autorisations de garantie d'emprunts à hauteur de 583 293 euros.

La Ville de Lyon s'engage donc pour la durée du prêt à libérer des ressources suffisantes en cas de besoin pour couvrir les charges de l'emprunt.

Mesdames Messieurs, il vous est demandé d'approuver cette garantie d'emprunt au bénéfice de Batigère pendant toute la durée du prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir en qualité de garant au contrat d'emprunt souscrit.

Madame DELLI souhaitait préciser que compte tenu du fait que Batigère ne peut remplir son engagement sur ce projet, compte tenu du pourcentage de surface habitable, Batigère devra proposer dans les mêmes délais de reporter et comptabiliser cette surface pour une prochaine opération.

Je vous demande, Monsieur l'Adjoint, Mesdames, Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-22748-CMMA6-174 : Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de " kits hors sol " destinés à l'ensemble des structures " Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s " présentant un statut associatif au 1^{er} janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Chers Elus,*

En janvier 2024, nous avons adopté l'appel à projet concernant la végétalisation des cours de crèches, au moyen de kits hors sol, lorsque la végétalisation en pleine terre était impossible.

Il nous est proposé aujourd'hui d'étendre ce dispositif aux maisons d'assistantes maternelles associatives, domiciliées à Lyon au 1^{er} janvier 2024.

Je vous prie de voter ces dispositions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21891-CMMA6-175 : Adaptation du montant des enveloppes n°60004524 ' Aménagements petite enfance ' et n°60004528 ' Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire ' et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Premier Adjoint demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Mes chers collègues,*

La difficulté de recrutement dans le secteur de la petite enfance doit nous encourager à améliorer les conditions de travail du personnel, je vous propose donc aujourd'hui de porter l'enveloppe

« aménagements petite enfance » de 752 000 euros à 1 452 000 euros et une augmentation de 50 000 euros de l'enveloppe « prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire ».

Nous votons donc ce soir, si vous en êtes d'accord, l'évolution de ces montants ainsi que l'inscription des crédits de paiement selon l'échéancier présenté dans la délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-19949-CMMA6-176 : Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation du "Challenge Préveral" le 13 avril 2024 au vélodrome Georges Préveral à Lyon 6^{ème}

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier.

M. TERMOZ-MAZAN : « Mesdames et Messieurs les Elus,

L'association Lyon Sprint Evolution organise le 13 avril 2024 la 21^{ème} édition du Challenge Préveral, une compétition de cyclisme sur piste qui se déroule au Vélodrome Georges-Préveral situé au cœur du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^{ème}.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 3 300 euros.

On nous propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-22593-CMMA6-177 : Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation du meeting national "Open des Gones" les 3, 4 et 5 mai 2024 à la piscine de Vaise à Lyon 9^{ème} – Approbation d'une convention

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier.

M. TERMOZ-MAZAN : « Mesdames et Messieurs les Elus,

L'association Lyon Natation Métropole organise, avec les associations Racing Club Bron Décines Natation et Villeurbanne Natation, le meeting national « Open des Gones » les 03, 04 et 05 mai 2024.

Lyon accueillera ce meeting à la piscine de Vaise dans le 9^{ème} arrondissement.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation s'élève à 46 250 euros.

On nous propose qu'une subvention de 6 000 euros soit allouée à l'association Lyon Natation Métropole.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21893-CMMA6-178 : Opération n°60020602 Plan canicule Ecoles 2021-2026 – Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Premier Adjoint demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Chers collègues,*

Il s'agit ici d'une adaptation du montant d'une enveloppe inscrite dans le cadre de la programmation du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend effectivement le projet « Plan canicule ».

Compte tenu des travaux qui restent à effectuer d'ici 2026 sur la pose de protections solaires et sur les vitrages tels que des films solaires, des stores, des brise-soleil ou des volets roulants, la mise en œuvre de casquettes ou autres éléments de nature architecturale, la mise en œuvre de brasseurs d'air dans les salles de classe, ou encore la mise en place de parasols dans les cours qui ne sont pas végétalisées, la Ville de Lyon propose d'augmenter l'enveloppe en la faisant passer de 2 millions d'euros initialement à 4 millions d'euros présentement.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-19958-CMMA6-179 : Attribution de subventions d'investissement de 13 500 euros à diverses associations de sport amateur – Approbation de conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes – Opération n° 60046586 "Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026", AP 2021-2, programme 00004

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Premier Adjoint se fait rapporteur de ce dossier.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Mesdames et Messieurs les Elus,*

La Ville de Lyon accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériels nécessaires au développement de leurs projets de club.

Deux associations sont concernées dans le 6^{ème} arrondissement :

✓ *L'Association Eveil de Lyon omnisports, sise 150 rue Vauban à Lyon 6^{ème} :*

L'Eveil de Lyon omnisports est une association qui compte une section basket et une section football.

L'Eveil de Lyon omnisports souhaite acquérir du matériel vidéo amovible pour filmer les rencontres sportives, découper les séquences de jeu marquantes et en analyser les statistiques. Ce matériel permet également la retransmission des matchs en direct.

Le budget prévisionnel de cet achat s'élève à un montant de 15 655 euros.

L'association Eveil de Lyon omnisports a sollicité l'octroi d'une aide financière municipale de 7 500 euros.

La Ville de Lyon propose d'allouer une subvention d'investissement à l'association Eveil de Lyon omnisports de 4 000 euros.

✓ *Association Valentin Haüy, sise 97 boulevard des Belges à Lyon 6^{ème} :*

Elle a pour but d'accompagner les personnes en situation de handicap visuel dans le maintien de leur autonomie dans la vie quotidienne.

L'antenne lyonnaise comporte également une section sportive qui promeut la pratique du sport adapté, de loisir ou de compétition, dans différentes disciplines : le goalball, la gymnastique, la marche, la course à pieds ou encore le cyclisme.

Pour accroître l'accessibilité de son activité cyclisme, l'association Valentin Haüy souhaite équiper les quatre tandems qu'elle possède déjà d'une assistance électrique, une option moins onéreuse pour le club que le remplacement complet de son parc de vélos par ailleurs très bien entretenu.

Le budget prévisionnel de cet achat s'élève à un montant de 6 119 euros.

L'association Valentin Haüy a sollicité l'octroi d'une aide financière municipale de 2 000 euros.

La Ville de Lyon propose d'allouer une subvention d'investissement à l'association Valentin Haüy de 2 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2024-21894-CMMA6-180 : Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : ' PEPS ' – Approbation des tarifs et du règlement intérieur – Modification des missions de référent coéducation de proximité

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Premier Adjoint demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « *Mes chers collègues,*

Ce rapport a pour objet la modification du temps périscolaire du soir qui s'inscrit dans un programme appelé « Parcours Educatif Périscolaire » (PEPS).

Auparavant, le temps périscolaire du soir était organisé en deux temps :

✓ *Un premier temps appelé « Après la classe » d'une durée de 45 minutes de 16h45 jusqu'à 17h30 ;*

- ✓ *Un deuxième temps appelé « la Fin d'après-midi » d'une durée d'une heure de 17h30 à 18h30.*

Le projet qui est présenté revoit ces deux temps du soir en un seul temps d'1h45 de 16h45 à 18h30.

Sur ce temps du soir, il y aura la possibilité d'un départ échelonné pour les écoles maternelles à partir de 17h45. Auparavant, les maternelles qui allaient sur le premier temps terminaient la journée d'école à 17h30. Demain, les maternelles auront un quart d'heure de plus. Pour les élémentaires, le départ sera échelonné à partir de 18h00.

Ce temps d'1h45 sera découpé en plusieurs phases successives :

- ✓ *Une première phase appelée « Le temps du goûter » ;*
- ✓ *Un temps calme, appelé « Tranquille » qui permettra aux enfants de jouer, de lire et éventuellement d'apprendre leurs leçons ;*
- ✓ *Un temps parallèle au « Tranquille » pour les enfants qui voudront jouer avec leurs copains et leurs copines appelé « Le temps des copains et des copines » ;*
- ✓ *Puis à partir de 17h45 pour les maternelles et de 18h pour les élémentaires, un temps appelé « Bienvenue les familles » où les parents viennent récupérer les enfants et échanger avec les animateurs.*

Nous avons trouvé cette démarche louable, puisque l'Adjointe en charge de l'Education et son cabinet nous avait invités pour nous la présenter.

Dans la présente délibération, la tarification de ce nouveau temps périscolaire se retrouve simplifiée. Au préalable, il existait deux tarifications :

- ✓ *Une tarification pour le premier temps qui correspondait à un forfait annuel ;*
- ✓ *Une tarification pour le deuxième temps qui était à l'unité.*

Désormais, il y aura deux tarifications basées sur le besoin des familles avec un forfait minimum de deux jours par semaine et un forfait maximum de quatre jours par semaine.

Nous avons effectué des calculs sur cette tarification. Nous en avons conclu que certaines familles seront gagnantes pour les familles qui avaient choisi les deux temps, mais que d'autres seront perdantes, notamment les familles qui avaient inscrits leurs enfants uniquement sur le premier temps.

Afin de calculer l'impact de cette réforme, nous avons demandé, suite à cette réunion, un certain nombre d'informations complémentaires pour nous permettre de mieux appréhender les conséquences de la modification proposée, notamment le nombre d'enfants inscrits dans chaque école, le nombre d'enfants inscrits dans chaque temps périscolaire ainsi que la répartition de ces enfants selon le quotient familial puisque la tarification est basée par rapport au quotient familial. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir accès à ces informations détaillées.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons en conseil d'arrondissement avant de réserver notre décision finale en conseil municipal.

Je vous remercie. »

Monsieur le Premier Adjoint prend la parole.

Monsieur TERMOZ-MAZAN déplore ce qu'il appelle un « déni de démocratie » car ce dossier serait déjà apparu sur le site de Lyon avant même d'être voté. Au nom de son groupe politique, Monsieur TERMOZ-MAZAN se sent lésé et souhaiterait que l'avis de tous les élus soit pris en considération.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite intervenir.

Madame CABRERA déplore cet allongement du temps périscolaire qui ne profite pas aux associations culturelles, aux conservatoires et aux écoles de théâtre et de danse qui devront adapter leurs créneaux en fonction de la sortie des maternelles à 17h45 et des primaires à 18h.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Madame LACROIX, qui souhaite répondre.

Madame LACROIX rappelle que le temps périscolaire reste facultatif. Elle ajoute que le premier temps, celui du goûter, correspond à un temps de garderie à faible coût. Selon elle, la plus-value pour l'enfant de 17h30 est donc une plus-value pour la gestion familiale. Elle explique que le second temps compris entre 17h30 et 18h30, qui est plus cher pour les familles de coefficient familial 1 et 2 – ce qui revient à 4 euros par soir – peut être utilisé comme un service, qui reste toujours moins cher qu'une baby-sitter, et qui permet aux enfants d'école primaire de travailler en autonomie. Selon elle, ce nouveau temps périscolaire est essentiel pour les familles et les animateurs.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Madame CABRERA, qui souhaite répondre.

Madame CABRERA explique que la journée se retrouve allongée pour les jeunes enfants, qui par exemple ne peuvent commencer les cours au conservatoire qu'à partir de 18h.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur STUDER, qui souhaite intervenir.

Monsieur STUDER trouve le statut de ce temps périscolaire sibyllin, et demande s'il est facultatif ou obligatoire.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Madame CABRERA, qui souhaite répondre.

Madame CABRERA explique à Monsieur STUDER que le temps périscolaire est facultatif et il permet aux parents d'aller chercher leurs enfants à des horaires compatibles avec leur travail. Mais avec cette nouvelle politique, les parents qui bénéficieront du temps périscolaire ne pourront pas aller chercher leurs enfants avant 17h30 pour les maternelles et 18h pour les primaires.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL explique que l'ambition qui est portée dans cette délibération est d'offrir un moment éducatif au sens large du terme à l'enfant. C'est pour cette raison que ce temps est rallongé car il n'est pas exclusivement réservé à l'apprentissage.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS rejoint Madame CABRERA sur le fait que les associations qui occupent les locaux scolaires après 17h30 aujourd'hui ne pourront plus le faire demain, avec cette nouvelle organisation. Il s'adresse à Madame LACROIX et ajoute que ce nouveau temps périscolaire profite aux animateurs, et pas forcément aux enfants ou aux familles.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Madame LACROIX, qui souhaite répondre.

Madame LACROIX répond à Monsieur DUVERNOIS et explique que la place des animateurs est centrale, puisque ce sont eux qui gardent les enfants. Elle soutient l'idée qu'un départ échelonné permettra une certaine souplesse à l'arrivée des parents.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD remarque qu'aujourd'hui nous payons une réforme mal amorcée en 2013. Monsieur AUGOYARD souhaiterait qu'il y ait une certaine souplesse sur la question du rythme scolaire, pour que chaque commune gagne elle aussi en souplesse en fixant des règles adaptées aux territoires sur lesquels elles s'appliquent. Monsieur AUGOYARD rappelle que le bien-être de l'enfant reste la priorité et que vient, dans un second temps, l'adaptation au rythme de travail des parents. Il demande à ce que la question soit bien plus approfondie qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Monsieur le Premier Adjoint cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite répondre.

Monsieur REVEL rappelle que ce projet n'a pas vu le jour de manière imprévue car il a été entamé depuis 2021 par Madame Stéphanie LEGER, adjointe au Maire de Lyon à l'éducation, en concertation avec les acteurs des milieux éducatifs, les associations de représentants de parents et les intervenants qui agissent en milieu périscolaire. Il explique que cette présente délibération constitue l'aboutissement de ce travail.

Monsieur le Premier Adjoint cède la parole à Monsieur DUVERNOIS, qui souhaite répondre.

Monsieur DUVERNOIS regrette qu'aucune de ses remarques n'aient été prises en compte lors de ces concertations avec Madame Stéphanie LEGER.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Aucune question n'est soulevée.

*_*_*

Elections européennes de juin 2024

M. TERMOZ-MAZAN : « *Avant de clôturer la séance, je vous rappelle que le dimanche 09 juin auront lieu les élections européennes. En tant qu'Elus vous avez l'obligation de présider un bureau. Le cabinet du Maire du 6^{ème} arrondissement va vous envoyer un mail de convocation, mais si vous avez des questions ou des souhaits particuliers de bureau, je vous remercie de vous rapprocher de Madame Marion DOUET.* »

*_*_*

Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 14 mai à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint lève la séance à 21 h 17.

*_*_*